

LES POLITIQUES ACTUELLES DE NUMERIQUE EDUCATIF DANS L'UNION EUROPÉENNE

CURRENT POLICIES OF DIGITAL EDUCATION IN THE EUROPEAN UNION

MIHAELA-VIORICA RUSITORU, POST- $DOCTORANTE^1$ IOAN $ROXIN^2$ FEDERICO $TAJARIOL^3$

Université de Franche-Comté

Artículo recibido el 19 de mayo de 2016 Artículo aceptado el 16 de mayo de 2016

RESUME

Le numérique semble inonder la vie humaine, pénétrant dans le paysage éducatif. Implicitement, les politiques d'éducation promues à l'échelle européenne sont davantage influencées par les technologiques numériques. Dans cet article, nous nous proposons d'identifier les caractéristiques principales de la politique de numérique éducatif développée par l'Union européenne. Fondé sur l'analyse des textes législatifs émanant des institutions européennes en la matière, ce travail relève l'interdépendance des éléments institutionnels et pédagogiques eu égard le numérique éducatif. Il en ressort que la politique du numérique éducatif dans l'Union européenne repose à la fois

ISSN: 2174-6419

¹ Post-doctorat réalisé à l'Université de Franche-Comté, Laboratoire ELLIADD de Montbéliard, avec le concours financier du Pays de Montbéliard Agglomération – PMA. mihaela rusitoru@yahoo.com.

² Professeur des Universités, <u>ioan.roxin@univ-fcomte.fr.</u>

³ Maître de Conférences, <u>federico.tajariol@univ-fcomte.fr.</u>

sur trois piliers fondamentaux, à savoir : 1) les éléments institutionnels comportant les critères de référence, la méthode ouverte de coordination et la dichotomie intergouvernementalisme – intégration européenne ; 2) les compétences clés et notamment la compétence numérique ; et 3) le chaînon « *émergent* », comportant la compétence médiatique et l'éducation aux médias qui s'avèrent nécessaires et incontournables à l'avenir.

MOTS-CLES: Politiques éducatives, socle de compétences, numérique éducatif, éducation aux médias, Union européenne

ABSTRACT

Digital tools seem to flood human life, penetrating into the educational landscape. Education policies promoted at European level are more influenced by digital technology. In this article, we propose to identify the main features of digital education policy developed by the European Union. Based on the analysis of legislative acts of the EU institutions in the field, this work raises the interdependence of institutional and pedagogical elements as regards digital education. It shows that the digital education policy in the European Union is based both on the dichotomy between intergovernmentalism and European integration; 2) core competencies including digital skills; and 3) the "emerging" competence, including media literacy and media education that are necessary and unavoidable in the future.

KEYWORDS: Educational policies, core competencies, digital education, media education, European Union

SOMMAIRE

- 1. Introduction et contexte général
- 2. La politique numérique européenne pour l'éducation tout au long de la vie
 - 2.1. La politique éducative et la coopération européenne en matière d'éducation
 - 2.2. Le numérique éducatif et les ressources technologiques éducatives
- Les compétences numériques et médiatiques dans le paysage européen
 - 3.1. La place de la compétence numérique parmi les compétences clés
 - 3.2. L'avènement de la compétence médiatique et de l'éducation aux médias

ISSN: 2174-6419

- 4. Discussions et perspectives
- 5. Bibliographie

1. Introduction et contexte général

À l'échelle de l'Union européenne, l'éducation est principalement régie par le principe de subsidiarité et la méthode ouverte de coordination, demeurant - au moins au niveau théorique - une compétence des États membres. Partant du Traité d'Amsterdam et passant par la stratégie de Lisbonne et la stratégie Europe 2020, l'éducation est désormais assujettie à la perspective néolibérale (Martin, 2011) afin d'accroître la compétitivité économique de l'Union européenne à l'échelle planétaire. Les politiques d'éducation, d'inclusion sociale, d'emploi et d'innovation sont rediscutées en fonction de critères de participation à l'éducation préscolaire, le décrochage scolaire, la maîtrise des compétences fondamentales, la réussite dans l'enseignement supérieur et la participation à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Dans le même temps, tant à l'échelle mondiale qu'européenne, l'arrivée du numérique est en train de produire une bousculade identitaire et éducative (Serres, 2012). Les nouvelles technologies se proposent comme une *charnière éducative* imposant la maîtrise de la littératie numérique. Au niveau européen, par exemple, la compétence numérique figure parmi les compétences clés dans une perspective d'éducation tout au long de la vie.

Dans le cadre de cet article, nous nous proposons d'analyser la place du numérique dans les politiques d'éducation développées par l'Union européenne. Dans une première partie, nous décrirons la politique d'éducation tout au long de la vie, ainsi que l'émergence du numérique éducatif dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Deuxièmement, nous aborderons les compétences clés définies à l'échelle européenne, en nous focalisant sur les compétences numériques et les compétences médiatiques, de plus en plus débattues dans la société actuelle. Nous finirons par donner quelques éléments de discussion sur la place du numérique dans les politiques éducatives déployées par l'Union européenne.

2. La politique numérique européenne pour l'éducation tout au long de la vie

La politique d'éducation et de formation tout au long de la vie lancée par l'Union européenne lors des dernières décennies tend vers une harmonisation des politiques nationales en la matière. Dans ce sens, plusieurs mesures ont été entreprises, comme par exemple, l'élaboration de critères de référence et de compétences clés, communs à tous les États membres. Dans cette première partie, nous aborderons tout d'abord les éléments définitoires

de la politique éducative promue par l'Union européenne et ensuite, nous nous pencherons sur l'entrée des nouvelles technologies pédagogiques dans les politiques d'éducation.

2.1. La politique éducative et la coopération européenne en matière d'éducation Au-delà de la marge nationale d'appréciation et du principe de subsidiarité, il ressort que l'immixtion de l'Union européenne dans les politiques éducatives de chaque état membre est plus en plus aigüe. Un grand débat est porté sur l'oscillation entre « intergouvernementaliste » et « intégration » (Pépin, 2006) en matière d'éducation à l'échelle européenne. Afin de dépasser ce débat, les décideurs politiques ont lancé « la méthode ouverte de coordination », qui tend à installer un nouvel ordre éducatif. Comme sur le plan juridique aucune harmonisation des politiques éducatives entre les pays membres n'est envisageable, il a fallu inventer une soupape législative, « un outil politique intergouvernemental (mais à visée intégrative) » (Martin, 2011) permettant l'intervention européenne en matière de politiques éducatives. De ce fait, visant l'uniformisation éducative, cette méthode ouverte de coordination repose sur trois piliers, à savoir :

- l'évaluation par les pairs ;
- les critères de référence (en ang. « benchmarks ») ;
- le partage de bonnes pratiques.

Dans la proclamée « société de la connaissance », il s'avère indispensable de considérer l'éducation comme un des facteurs de la croissance économique (stratégie de Lisbonne). Dans ce sens, le programme Éducation et formation tout au long de la vie prône la coopération et la mobilité à l'échelle européenne, notamment au travers de différents volets, comme les programmes Comenius (enseignement scolaire), Erasmus (enseignement supérieur), Grundtvig (éducation des adultes) et Leonardo da Vinci (formation professionnelle). Erasmus + constitue actuellement la clef de voûte des mesures éducatives qu'il faut faire rayonner à l'échelle planétaire. Mis à part le renforcement de l'image de l'Union européenne au niveau international, l'objectif est l'accroissement de la compétitivité et de la capacité entrepreneuriale ainsi que sur la mise à profit des opportunités du numérique. De plus, suite aux attentats qui ont récemment eu lieu en Europe, une autre préoccupation fondamentale s'y ajoute, à savoir la transmission des valeurs citoyennes par le biais de l'école. Suite à ces initiatives a été adoptée à Paris la Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination (Ministres de l'Éducation, 2015).

Afin d'atteindre ces objectifs, le partenariat et la coopération au niveau européen sont fortement encouragés. En 2009 ont été fixés les principaux domaines d'action exigeant un niveau plus soutenu de coopération européenne, tels que « l'éducation et la formation ; l'emploi et l'esprit d'entreprise ; la santé et le bien-être ; le volontariat et l'inclusion sociale ;

la créativité et la culture » (Union européenne⁴, 2009a, art. 2). Les décideurs politiques européens considèrent que la coopération en matière d'éducation et de formation contribuera à la revigoration économique, rendue si nécessaire par la concurrence mondiale. De ce fait, en matière de coopération, « un premier enjeu consiste à promouvoir l'acquisition par tous les citoyens de compétences transversales fondamentales, notamment des compétences numériques, de la compétence « apprendre à apprendre » et des compétences en termes d'esprit d'initiative, d'esprit d'entreprise et de sensibilité culturelle » (Union européenne, 2009b, obj. 4). Ces compétences transversales influent le paysage éducatif, comme nous le montrons dans la section suivante.

2.2. Le numérique éducatif et les ressources technologiques éducatives

Bien qu'il s'agisse d'une compétence plus récente par rapport à d'autres, la compétence numérique semble prendre le dessus sur la panoplie des compétences. Pour l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, le paysage du numérique éducatif est assez panaché : tantôt les élèves y font une maîtrise régulière pour les activités scolaires, tantôt l'ordinateur demeure un accessoire. Un défi majeur dans ce sens consiste en l'usage réfléchi, responsable et critique des outils numériques. Dans une société où Internet propose une variété d'informations, il s'avère extrêmement important de sensibiliser les usagers de tout âge aux différents risques (attente à la vie privée, usurpation d'identité, etc.). Une solution fiable pour ce défi éducatif résiderait dans la formation des enseignants qui seront ainsi à même de transmettre des contenus et des compétences valides aux élèves. Ainsi, le but des activités organisées autour du numérique éducatif est de :

Promouvoir un enseignement et un apprentissage numériques performants, en veillant à ce que les formateurs d'enseignants et les enseignants acquièrent eux-mêmes un niveau suffisant de compétences numériques et à ce qu'ils apprennent comment aider les apprenants à utiliser judicieusement et en toute sécurité les ressources informatiques et comment mieux gérer les processus individuels d'apprentissage (Union européenne, 2014, art. 5).

Tout effort de formation doit être évalué, alors que l'impact du numérique sur les résultats scolaires demeure un autre défi majeur. En effet, es recherches développées en la matière montrent que : « le numérique ne serait donc pas par lui-même à l'origine des meilleurs résultats scolaires » (DEPP, 2014, p.3). À l'état actuel, dans l'Union européenne, les ressources éducatives numériques complètent l'enseignement traditionnel :

Entre 50 et 80 % des élèves des États membres de l'UE n'utilisent jamais de manuels scolaires numériques, de logiciels d'exercices, d'émissions radiodiffusées/de podcasts, ni de jeux de simulation ou didactiques. La plupart des enseignants aux niveaux primaire et

ISSN: 2174-6419

⁴ Afin de rendre les citations plus compréhensibles à nos lecteurs, toutes les sources émanant des différentes institutions de l'Union européenne – Parlement, Commission, etc., – ont été regroupées sous le nom de l'*Union européenne*.

secondaire ne se sentent pas à l'aise avec les technologies numériques ni capables d'enseigner des compétences numériques de manière efficace, et 70 % d'entre eux souhaiteraient se former davantage à l'utilisation des TIC (Union européenne, 2013b).

Cependant, les compétences numériques seront exigées dans la plupart des emplois à l'horizon 2020. Partant de cette réalité, dans le but d'inciter davantage l'usage du numérique dans l'acte éducatif et de pallier cette « fracture numérique », la Commission européenne a lancé en 2013 le programme « Ouvrir l'éducation ». À l'instar des plateformes e-Twinning, Scientix, Open Discovery Space ou EPALE, le programme « Ouvrir l'éducation » attire l'attention sur les pratiques d'apprentissage innovantes. Lancé pour tirer profit de la révolution technologique qui est en train de toucher l'humanité, le programme « Ouvrir l'éducation » est critiqué d'une manière véhémente par les professionnels européens de l'éducation pour la « perspective essentiellement économique » et les « tendances de cloisonnement et de privatisation de l'éducation » (CSEE, 2013). D'après Martin (2011), il ne faut pas réduire l'éducation à un mère facteur économique, mais plutôt la considérer comme une valeur ajoutée pour la prospérité de tout citoyen européen.

3. Les compétences numériques et médiatiques dans le paysage européen

L'approche par compétences et les listes de compétences nécessaires à tout apprenant ne sont plus étrangères aux enseignants, chercheurs et formateurs. Ce penchant vers les compétences s'est concrétisé à l'échelle de l'Union européenne par l'élaboration d'un document listant huit compétences clés (Union européenne, 2006). Dans cette partie, nous analyserons la liste des compétences, avec un focus particulier sur les compétences numériques qui figurent parmi les compétences clés. Ensuite, nous aborderons la compétence médiatique qui, malgré son absence dans cette liste officielle, demeure essentielle pour l'usage des technologies éducatives (Béziat, 2012).

3.1. La place de la compétence numérique parmi les compétences clés

Transférées de la politique d'emploi, les compétences font leur entrée sur le « marché éducatif » et constituent une des clés de réussite de l'acte d'enseignement et d'apprentissage, tant à l'échelle nationale qu'au niveau européen ou international. C'est ainsi que l'Union européenne commence à se pencher sérieusement sur cette thématique et, le 18 décembre 2006, le Parlementent européen et le Conseil lancent une Recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Cette dernière s'intégrait déjà dans les objectifs européens avec le Traite d'Amsterdam et le lancement de la stratégie de Lisbonne. La Recommandation européenne de 2006 dresse une liste de huit compétences clés :

- 1. Communication dans la langue maternelle;
- 2. Communication en langues étrangères ;

- 3. Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies ;
- 4. Apprendre à apprendre ;
- 5. Compétences sociales et civiques ;
- 6. Esprit d'initiative et d'entreprise;
- 7. Sensibilité et expression culturelles ;
- 8. Compétence numérique⁵ (Union européenne, 2006, p. 4).

Chaque compétence sera décrite brièvement par la suite. La communication dans la langue maternelle représente le noyau dur des compétences étant en lien avec la capacité sociocognitive de communication et d'interprétation du monde. Plus précisément, elle est définie comme suite :

La communication dans la langue maternelle est la faculté d'exprimer et d'interpréter des concepts, pensées, sentiments, faits et opinions à la fois oralement et par écrit (écouter, parler, lire et écrire), et d'avoir des interactions linguistiques appropriées et créatives dans toutes les situations de la vie sociale et culturelle ; dans l'éducation et la formation, au travail, à la maison et pendant les loisirs (Union européenne, 2006, p. 5).

La communication dans la langue maternelle constitue le repère identitaire fondamental, étant étroitement liée par la suite à la communication en langues étrangères. Dans ce sens, depuis une trentaine d'années, l'Union européenne proposait la maîtrise d'au moins trois langues par tout citoyen. Bien que cet objectif ne soit pas encore atteint, **les langues étrangères** demeurent de plus en plus exigées pour la mobilité des étudiants ou des travailleurs. À part les compétences de base principalement identiques à la communication dans la langue maternelle, la spécificité de la communication en langues étrangères réside dans le fait qu'elle :

Demande aussi des compétences comme la médiation et la compréhension des autres cultures. Le degré de maîtrise variera selon les quatre dimensions concernées (écouter, parler, lire et écrire) et en fonction des langues, ainsi qu'en fonction du contexte social et culturel, de l'environnement, des besoins et/ou intérêts de chacun (Union européenne, 2006, p. 5).

La communication dans la langue maternelle et en langues étrangères incarne donc le bloc de compétences ouvrant à la sensibilité pour l'éducation interculturelle et la curiosité de découvrir d'autres peoples, cultures et mentalités.

Quant à la compétence mathématique et aux compétences de base en sciences et technologies, elles peuvent contribuer d'une manière décisive à la maîtrise des stratégies qui rendent l'apprenant plus à l'aise à résoudre les problèmes auxquels il est confronté dans la vie

ISSN: 2174-6419

⁵ Nous avons cité les compétences numériques (initialement présentées à la position 4) en dernière place car nous nous y pencherons davantage sur la description de celles-ci.

quotidienne. Fondée sur le calcul et le raisonnement logique, « la compétence mathématique implique, à des degrés différents, la capacité et la volonté d'utiliser des modes mathématiques de pensée (réflexion logique et dans l'espace) et de représentation (formules, modèles, constructions, graphiques/diagrammes) (Union européenne, 2006, p. 6). Il semblerait que par le biais du numérique, les compétences en sciences et en technologies peuvent être intégrées d'une manière plus facile. Ces dernières s'intéressent à l'articulation entre l'être humain et son environnement. Plus concrètement, « les compétences en sciences et technologies supposent une compréhension des changements induits par l'activité humaine et de la responsabilité de tout individu en tant que citoyen » (Union européenne, 2006, p. 6).

Quant à l'« apprendre à apprendre », cette compétence se propose, d'une part, d'ériger l'apprenant en maître de son apprentissage, en concertation avec les enseignants, et d'autre part, d'augmenter l'auto-motivation et la confiance pour l'apprentissage. Déclinée dans une variété d'aspects de la vie quotidienne,

Apprendre à apprendre est l'aptitude à entreprendre et poursuivre un apprentissage, à organiser soi-même son apprentissage, y compris par une gestion efficace du temps et de l'information, à la fois de manière individuelle et en groupe. [...]. Cette compétence suppose d'acquérir, de traiter et d'assimiler de nouvelles connaissances et aptitudes, et de chercher et utiliser des conseils (Union européenne, 2006, p. 7).

Il en ressort que la communication en langues – maternelle ou étrangères –, corroborée aux compétences mathématiques et numériques édifient la condition *sine qua non* de l'apprendre à apprendre tout au long de la vie.

Fondées sur les notions de justice, citoyenneté et droits civils, **les compétences sociales et civiques** munissent l'apprenant de la volonté à participer activement et pleinement à la vie sociale. Les compétences civiques et sociales, devenues si importantes dans le contexte d'une forte globalisation,

Comprennent les compétences personnelles, interpersonnelles et interculturelles, et couvrent toutes les formes de comportement devant être maîtrisées par un individu pour pouvoir participer de manière efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, notamment dans des sociétés de plus en plus diversifiées, et pour résoudre d'éventuels conflits (Union européenne, 2006, p. 7).

Grâce aux compétences civiques et sociales, les activités de solidarité et le volontariat pourraient être davantage renforcés pour l'apprenant de tout âge.

L'esprit d'initiative et d'entreprise vise à sensibiliser les citoyens à l'appareillage économique qui l'entoure. Il s'agit plutôt de compétences spécifiques pour les

ISSN: 2174-6419

autoentrepreneurs censés à bien maîtriser la gestion de projet, la prise d'initiative, la négociation et le travail individuel ou collaboratif. Dans d'autres mots,

L'esprit d'initiative et d'entreprise désigne l'aptitude d'un individu à passer des idées aux actes. Il suppose de la créativité, de l'innovation et une prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs. Cette compétence est un atout pour tout individu, non seulement dans sa vie de tous les jours, à la maison et en société, mais aussi sur son lieu de travail (Union européenne, 2006, p. 7).

Pour ce qui est de **la sensibilité et de l'expression culturelles**, celles-ci visent l'appropriation des connaissances sur le patrimoine culturel et les œuvres d'art à l'échelle locale, nationale et européenne. Une compréhension de la culture d'appartenance pourra engendrer un fort sentiment d'identité. Plus concrètement, la sensibilité et l'expression culturelles se focalisent sur : « l'appréciation de l'importance de l'expression créatrice d'idées, d'expériences et d'émotions sous diverses formes, dont la musique, les arts du spectacle, la littérature et les arts visuels » (Union européenne, 2006, p. 9).

Finalement, **la compétence numérique** est liée à certaines compétences antérieurement présentées, comme par exemple, la communication en langues étrangères ou la compétence mathématique. Dans ladite Recommandation, la compétence numérique est définie comme incluant :

L'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information (TSI) au travail, dans les loisirs et dans la communication. La condition préalable est la maîtrise des TIC : l'utilisation de l'ordinateur pour obtenir, évaluer, stocker, produire, présenter et échanger des informations, et pour communiquer et participer via l'internet à des réseaux de collaboration (Union européenne, 2006, p. 6).

La première étape d'appropriation de la compétence numérique réside dans la connaissance des fonctions basiques de l'ordinateur : traitement de texte, bases de données, feuilles de calcul, gestion et archivage des informations. La deuxième étape consiste dans la compréhension, la production et la diffusion des informations produites. À part la créativité et l'innovation véhiculées, un usage réfléchi et critique des technologies numériques s'impose. Dans ce sens, les apprenants devraient : « être sensibilisés aux problèmes de validité et de fiabilité des informations disponibles et aux principes juridiques et éthiques liés à l'utilisation interactive des TSI » (Union européenne, 2006, p. 7). Vu l'ampleur des outils numériques dans la vie privée et publique, la compétence numérique tend à être de plus en plus imbriquée aux autres compétences. De plus, l'apprentissage numérique s'avère incontournable devant les prédictions, plus ou moins avérées, concernant l'évolution du marché du travail. Étant donné que « les prévisions indiquent qu'à l'avenir, pour la quasi-totalité des emplois, il faudra avoir un minimum des compétences numériques de base » (Union européenne, 2014, art. 4), les décideurs politiques européens appellent décideurs nationaux et enseignants à s'atteler davantage à la compétence numérique.

Après avoir passé en revue la liste de huit compétences clés établies au sein des pays membres de l'Union européenne, une attention particulière sera portée à une autre compétence émergente et étroitement liée à la compétence numérique.

L'avènement de la compétence médiatique et de l'éducation aux médias 3.2. S'adressant aux jeunes et aux adultes, la compétence médiatique vise une meilleure appréhension des outils informatiques, notamment la sensibilisation aux risques d'usurpation d'identité et de données personnelles, de manipulation des enfants à fond sexuel (en ang., grooming), de surveillance ou de contenus haineux et discriminatoires, mais le respect du droit d'auteur et de la vie privée, telle que définie dans l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. D'une manière plus précise, « l'éducation aux médias est définie comme la capacité à accéder aux médias, à comprendre et à apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes » (Union européenne, 2009c, art. 11). De nos jours, il y a une convergence de plus en plus aigüe entre les médias écrits et audiovisuels, classiques ou numériques, ce qui fait que les utilisateurs doivent être davantage sensibilisés tant aux bénéfices qu'aux risques encourus. De ce fait, « les objectifs de l'éducation aux médias sont une utilisation maîtrisée et créative des médias et de leur contenu, l'analyse critique des produits médiatiques, la compréhension du fonctionnement de l'industrie médiatique et la production autonome de contenus médiatiques » (Union européenne, 2008, art. 13). L'émergence de l'éducation aux médias tire ses origines dans la conviction que la compétence médiatique façonne la participation active à la vie sociale et politique. Il s'agit d'une compétence qui s'intègrerait bien dans le paysage de l'éducation tout au long de la vie prônée par l'Union européenne, étant donné que « les activités d'éducation aux médias doivent inclure tous les citoyens – enfants, jeunes, adultes, personnes âgées et personnes souffrant d'un handicap » (Union européenne, 2008, art. 11). Ainsi, les apprenants de tout âge et de toute condition socioprofessionnelle seraient concernés. L'appropriation de cette compétence engage une multitude d'acteurs tels que les autorités scolaires et gouvernementales, la société, les enseignants, mais notamment les parents. Dans ce sens, le Parlement européen :

Note que l'acquisition de la compétence médiatique commence à la maison, où l'on apprend à faire la part des services fournis par les médias – en soulignant à cet égard qu'il importe d'éduquer les parents aux médias, car ils jouent un rôle décisif en inculquant aux enfants leurs habitudes d'utilisation des médias – se poursuit à l'école, mais aussi dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, et se nourrit ensuite des efforts des autorités nationales, gouvernementales et réglementaires, et des initiatives des professionnels et des organismes compétents dans le secteur des médias (Union européenne, 2008, art. 12).

Partant de cette réalité, il ressort que la compétence médiatique n'est qu'à ses débuts, étant susceptible de frayer à l'avenir son propre chemin dans les méandres des compétences à

acquérir. Pour ce faire, l'Union européenne s'est fixée depuis quelques années un objectif conformément auquel :

La Commission encouragera les projets de recherche sur l'éducation aux médias dans le cadre des programmes existants. En particulier, elle entend lancer une étude sur le degré de sensibilisation aux risques liés à la diffusion de données personnelles dans l'environnement en ligne, et une étude sur la façon de mieux utiliser les moteurs de recherche (Union européenne, 2009c, art. 21).

4. Discussions et perspectives

Dans le cadre de cet article, nous avons vu que le contexte éducatif a profondément changé pendant ces dernières décennies. Les bouleversements éducatifs ayant apparus dans le paysage national et international sont amplifiés par l'entrée du numérique dans la vie privée et scolaire. L'objectifs majeurs des partenaires éducatifs réside dans l'accompagnement approprié des apprenants afin que ces derniers réussissent mieux leur parcours.

De surcroît, le numérique pénètre dans la vie quotidienne et vraisemblablement transformera nos sociétés humaines. D'ores et déjà, l'école et les collectivités seraient censées de s'inscrire dans une dynamique active et différenciée pour devenir « partie prenante de cette révolution en marche », par la diffusion de connaissances et de compétences valides et pertinentes. Visant le développement intégral de la personne, certaines compétences clés sont censées faire partie de l'arsenal éducatif de tout apprenant. Parmi celle-ci, les compétences numériques et médiatiques prennent de l'ampleur. La société change rapidement suite à l'avancement technologique dont l'efficacité pourrait être avérée dans le processus éducatif à condition de respecter une règle fondamentale, celle en vertu de laquelle : « le numérique se révèle plus efficace en tant que complément à l'enseignement traditionnel que comme substitutif » (DEPP, 2014, p. 3). Le numérique doit donc accompagner les méthodes pédagogiques traditionnelles. Il en découle qu'une forte interdépendance est en train de se tisser à la fois entre la politique d'éducation tout au long de la vie, les compétences clés et les compétences numériques et médiatiques. Cette relation pourrait être schématisée de la façon suivante :

Politique du numérique éducatif

Éléments institutionnels

- Intégration européenne
- Méthode ouverte de coordination
- Critères de référence

Approches pédagogiques

Compétences clésCompétences numériques

Chaînon émergent

- Compétence médiatique et éducation aux médias

Figure 1 : La politique du numérique éducatif dans l'Union européenne

Ainsi, à l'aube du troisième millénaire, à l'échelle de l'Union européenne, la politique du numérique éducatif, telle que nous l'avons analysée dans cet article, repose sur les éléments institutionnels, les approches pédagogiques et le chaînon émergent. Parmi les éléments institutionnels se retrouvent les critères de référence, la méthode ouverte de coordination et la dichotomie inter-gouvernementalisme — intégration européenne. L'onglet « approches pédagogiques » abritent les compétences clés et notamment la compétence numérique qui dessine de plus en plus le paysage éducatif, s'immisçant dans différentes autres compétences. On y considère également un chaînon émergent qui comporte la compétence médiatique et l'éducation aux médias.

Pour le numérique éducatif européen, voire international, la compétence médiatique représente une compétence dont l'utilité sera davantage prouvée à l'avenir. Avec l'accroissement massif des sources technologiques que l'on peut trouver sur Internet, il s'avère impératif de sensibiliser et former les apprenants à un usage réfléchi, responsable et critique des outils informatiques. L'avenir de la compétence médiatique semble « prometteur », elle pouvant figurer bientôt sur la liste des compétences clés. Dans ce sens, les pays membres de l'Union européenne :

Engagent un débat, dans le cadre de conférences et d'autres manifestations publiques, sur l'intégration de l'éducation aux médias dans les programmes scolaires obligatoires et dans l'enseignement des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

ISSN: 2174-6419

telles qu'exposées dans la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (Union européenne, 2009c, Rec. art. 3).

5. Bibliographie

Béziat J., (2012). « Former aux TICE : entre compétences techniques et modèles pédagogiques », *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*, n° 9(1-2), p. 53-62.

Comité Syndical Européen de l'Éducation – CSEE. (2013). *Déclaration sur la communication de la Commission européenne concernant l'ouverture de l'éducation*. Bruxelles : Déclaration adoptée par le bureau du CSEE le 19 décembre 2013.

Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance – DEPP. (2014). *Le numérique éducatif : un portrait européen*. Paris : DEPP Note d'information, n° 14 du 14 avril 2014.

Martin, L. (2011). L'Union Européenne et l'économie de l'éducation. Emergence d'un système éducatif européen. Bruxelles : De Boeck & Larcier.

Ministres de l'Éducation de l'Union européenne. (2015). Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination. Paris : Réunion informelle du 17 mars 2015.

Pépin, L. (2006). Histoire de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation. Comment l'Europe se construit – Un exemple. Luxembourg : OPOCE.

Serres, M., (2012). Petite Poucette. Paris: Éditions le Pommier.

Union européenne. (2006). Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, 2006/962/CE. *Journal officiel de l'Union européenne*, L 394/10 du 30 décembre 2006.

Union européenne. (2008). Résolution du Parlement européen du 16 décembre 2008 sur la compétence médiatique dans un monde numérique, 2008/2129/INI. Strasbourg : Parlement européen.

Union européenne. (2009a). Résolution du Conseil du 17 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018), 2009/C 311/01. *Journal officiel de l'Union européenne*, C 311/1 du 19 décembre 2009.

Union européenne. (2009b). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020). Bruxelles : 2941ème session du Conseil Éducation, jeunesse et culture du 12 mai 2009.

Union européenne. (2009c). Recommandation de la Commission du 20 août 2009 sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice, 2009/625/CE. *Journal officiel de l'Union européenne*, L 227/9 du 29 août 2009.

Union européenne. (2013a). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions *Ouvrir l'éducation : les nouvelles technologiques et les ressources éducatives libres comme sources innovantes d'enseignement et d'apprentissage pour tous* SWD (2013) 341 final. Bruxelles : COM (2013) 654 final du 25 septembre 2013.

Union européenne. (2013b). Communiqué de presse de la Commission européenne *La Commission lance le programme « Ouvrir l'éducation » pour stimuler l'innovation et les compétences numériques dans les écoles et les universités*. Bruxelles : Communiqué de presse du 25 septembre 2013.

Union européenne. (2014). Conclusions du Conseil – Une éducation et une formation efficaces et innovantes pour investir dans les compétences – à l'appui du « Semestre européen 2014 », 2014/C 62/05. *Journal officiel de l'Union européenne*, C 62/4 du 4 mars 2014.